

Tarifs progressifs

« Dans la guerre tout est simple mais le plus simple est difficile »

Carl Von Clausewitz

Au cours de la dernière campagne électorale l'énergie a tenu une place importante. Parmi les nombreuses idées émises, celle d'augmenter le prix avec la quantité et non l'inverse a été mise en avant.

Elle peut paraître séduisante car elle semble concilier le maintien d'un prix bas pour les besoins vitaux de base et la lutte par le prix contre les consommations excessives.

Mais la meilleure idée n'a de sens que si elle est applicable, c'est-à-dire s'il est possible de construire un système opérationnel pour la gérer. Or il s'agit de s'adresser à l'ensemble de la population et chacun sait qu'une opération simple à l'unité devient un système très complexe quand elle s'applique à des millions de personnes. Les ambiguïtés conduisent au blocage ; les échappatoires trouvent des utilisateurs !!

Dans presque tous les secteurs économiques le prix de vente décroît avec la quantité vendue. Ceci n'est que la traduction du fait que généralement le coût unitaire de production diminue avec la quantité produite. L'idée est donc contraire aux mécanismes habituels de marché.

C'est aussi inhabituel dans les habitudes administratives qui généralement cherchent à empêcher le prix de monter et non l'inverse.

Un prix croissant avec la quantité est peut être possible avec un monopole soumis à des règles strictes de prix de vente mais ne l'est pas avec un marché ouvert, marché que les pays européens s'efforcent de bâtir depuis de nombreuses années.

En effet le bénéfice par unité supplémentaire vendue augmenterait avec la quantité, ce qui pousserait le vendeur à développer encore plus ses ventes et donc à agir à l'inverse du but de diminution de la consommation mais la concurrence serait exacerbée et risquerait de ramener le prix vers les coûts.

Le système ne peut donc résulter que d'un mécanisme, décidé par les pouvoirs publics, qui s'impose au vendeur et ne lui en laisse pas le bénéfice.

Le consommateur devrait se trouver avec un prix TTC incorporant une charge fiscale ou quasi fiscale variant par paliers de niveaux croissants. Le montant est simple à concevoir sinon facile à choisir. Par contre les points de changement posent des problèmes difficiles car cela aboutit à distribuer des avantages à des personnes qu'il faut définir ; comment faire le tri si on veut un système équitable, efficace et gérable ?

La première idée est de partir du contrat et imposer une formule unique de taxe pour tous les contrats ; cela a le mérite de la simplicité et de pouvoir rentrer sans trop de difficulté et de délai dans les systèmes de gestion.

Mais il faudra d'abord savoir si c'est une taxe qui s'applique à des contrats librement débattus, ce qui préserverait la concurrence, ou si l'état impose le contrat et détruit toute concurrence par les prix.

Il faut aussi traiter le cas fréquent où le client utilise plusieurs énergies, par exemple gaz et électricité, éventuellement vendues par des fournisseurs différents.

Il faudra aussi se préserver de la multiplication des compteurs, multiplication permettant de bénéficier plusieurs fois des tranches à bas prix.

Mais il n'est pas satisfaisant socialement car le célibataire dans 6 pièces est traité comme la famille nombreuse s'entassant dans 1 pièce ! Il faut donc chercher une idée moins simpliste.

L'idée suivante pourrait être de tenir compte du local desservi, les seuils augmentant avec la taille

Il faudra d'abord définir quelles caractéristiques on veut prendre en compte : nombre de pièces, surfaces, volumes, performances énergétiques ? Certaines comme les performances énergétiques commencent seulement à être mesurées et nécessitent des gens compétents en nombre bien insuffisant pour étudier tous les locaux.

Les fichiers des vendeurs ne comprennent pas ces données c'est donc un travail considérable de les recenser, éventuellement après les avoir établies, et de les raccorder à la facturation.

Mais c'est encore moins satisfaisant socialement car le célibataire précité aura plus de droit que la famille nombreuse !

Il faut donc tenir compte des personnes qui sont à l'aval du compteur, ce serait plus facile à présenter politiquement et correspond mieux à la philosophie de départ

Il y aurait comme pour le quotient familial des options à prendre, un enfant compterait il pour un ou pour une moitié plafonnée ? c'est une opération simple mais pas facile à calibrer.

A chaque contrat il faudrait associer une situation de famille qui ne figure pas dans les fichiers actuels, il faudrait donc faire un recensement

Mais une fois fait, comment le contrat devrait-il être modifié en cas de changement de la situation de famille.

Mais comment vérifier la sincérité des déclarations !

Il faut ensuite introduire les données dans le système de facturation

C'est une opération faussement simple.

Socialement elle ne tient pas compte des revenus de la famille.

Sous son abord sympathique et simple c'est une opération qui serait redoutable ; sur un strict aspect technique elle est pratiquement impossible à bâtir sur les systèmes de gestion de la clientèle.

Il faut sans doute revenir aux objectifs réels qu'on se fixe et trouver la ou les voies réalistes et pragmatiques.

Il ne faut sans doute pas vouloir bâtir un système faisant tout, la sagesse populaire dit « qu'il ne faut pas courir deux lièvres à la fois » (et encore moins un chiffre supérieur !).

Pour freiner la consommation d'énergie le prix est la méthode la plus opérationnelle, mais suivre chaque quantité d'énergie pour lui imposer une charge en fonction de son point d'arrivée est une tâche à peu près impossible. Il faut donc une taxe aussi peu différenciée que possible (particuliers et entreprises ?)

Si cela aboutit à des situations socialement inacceptables il faut les corriger en tant que telles.

De toute façon il faudra sans doute s'appuyer sur les fichiers existants c'est-à-dire les fichiers fiscaux qui sont les seuls exhaustifs et verser une aide dont les citoyens feront ce qu'ils voudront.

En effet ils ne l'utiliseront spécifiquement pour l'énergie que si elle est donnée sous forme de bons à remettre à son fournisseur mais il faut alors bâtir un système de distribution des dits bons !!

L'autre voie est de perfectionner si nécessaire les systèmes actuels de tarifs sociaux et de précarité.

Jacques Maire

PS : toute cette note est faite pour les énergies de réseau, l'essence à la pompe pose d'autres problèmes.